LA PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2018

le vendredi 16 mars 2018 à 14h00,

dans le bâtiment administratif RFCB, situé au 52-54 Gaasbeeksesteenweg – 1500 HALLE.

ORDRE DU JOUR DEFINITIF

ELECTIONS FLANDRE OCCIDENTALE Session 2018 – 2024

Examen des plaintes éventuelles sur le déroulement des élections au sein de l'EP de Flandre occidentale Aucune plainte sur le déroulement des élections au sein de l'EP de Flandre occidentale n'a été enregistrée.

LA PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2018

le vendredi 16 mars 2018 à 15h00,

dans le bâtiment administratif RFCB, situé au 52-54 Gaasbeeksesteenweg – 1500 HALLE.



ORDRE DU JOUR DEFINITIF

1. Nomination des mandataires nationaux proposés par les entités provinciales/entités provinciales regroupées (voir ci-dessous)



2. Election et nomination des membres du Conseil d'Administration et de Gestion National



- □ Président National : M. Hermans Frans□ Vice-Président francophone : M. Sapin Denis
- ☐ Vice-Président néerlandophone + Président Comité Sportif : M. De Bosscher Boudewijn
- □ Trésorier National : M. Bruurs Alphons□ Conseiller Juridique : M. Houbrechts Gino
- 3. Nomination des membres d'honneur et émérites nihil
- 4. Nomination des membres du Comité Sportif National (voir ci-dessous)
- 5. Nomination des membres de la Commission de Promotion Nationale et élection des Présidents et des membres du Conseil National Consultatif pour appareil mécanique et du Conseil National Consultatif pour système de constatation électronique sur proposition du Comité Sportif National (voir ci-dessous)
- 6. Nomination du collège des censeurs (voir ci-dessous)
- 7. Fixation du montant de toutes les cotisations pour l'année 2019 (cotisations 2019 voir ci-dessous)

10.Fixation:

a) des montants des cautions et des forfaits à réclamer pour les frais de procédure devant les chambres RFCB

FRAIS de PROCEDURE:

Type de CHAMBRE RFCB	Proposition pour la période 2018
Chambre de Première Instance	600,00EUR
Chambre d'Appel	700,00EUR
Chambre de Cassation	900,00EUR

CAUTIONS:

Type de CHAMBRE RFCB	Proposition pour la période 2018
Chambre de Première Instance	100,00EUR
Chambre d'Appel	200,00EUR
Chambre de Cassation	400,00EUR

b) du montant de la caution comme prévu à l'article 51 du CC

Montant inchangé pour l'année 2018 (75,00 euro)

2018 - 2024 COMPOSITION ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE

LIEGE

LAGEOT Francine – 4040 Herstal

NAMUR

DENEYER Philippe – 5310 Waret-la-Chaussée

LUXEMBOURG

MARISSAL Jean-Pol – 6690 Vielsalm

HAINAUT

MAYEUR Jacques - 7033 Cuesmes

BRABANT WALLON

SAPIN Denis – 1315 Incourt

VLAAMS-BRABANT

DE BOSSCHER Boudewijn – 1980 Zemst

JOOSSENS Rudi – 1501 Buizingen

WEST-VLAANDEREN

MOUTON Yvan – 8780 Oostrozebeke

VANDENBERGHE Dany – 8930 Menen

OOST-VLAANDEREN

DE BACKER Luc – 9470 Denderleeuw

D'HONDT Filip – 9680 Etikhove

HERMANS Frans – 9220 Moerzeke

NUEL Wim – 9340 Lede

VAN RAEMDONCK Gertjan – 9120 Beveren-Waas

LIMBURG

HOUBRECHTS Gino - 3840 Gors-Opleeuw

ANTWERPEN

BODENGIEN Pascal – 2440 Geel

BRUURS Alphons – 2381 Weelde

HUYBRECHTS Marc – 2940 Stabroek

VAN VLIERBERGHE Guido - 2880

Annexe point 5

2018 - 2024 COMPOSITION COMITE SPORTIF NATIONAL

LIEGE

Jusqu'au 31/12/2020

VANDERVOST Jean – 4280 Avin

A partir du 01/01/2021

DARIMONT Emile – 4801 Stembert

NAMUR

DEFRENE Thierry – 5190 Onoz

LUXEMBOURG

CHERAIN Patrick – 6760 Virton

HAINAUT

GOULEM Christian – 7534 Barry

BRABANT WALLON

PETIT Francis – 1420 Braine-L'Alleud

VLAAMS-BRABANT

DE BOSSCHER Boudewijn – 1980 Zemst

WEST-VLAANDEREN

MOUTON Yvan – 8780 Oostrozebeke

OOST-VLAANDEREN

HERMANS Frans – 9220 Moerzeke

LIMBURG

KEMPENEERS Wim – 3850 Nieuwerkerken

ANTWERPEN

VAN VLIERBERGHE Guido – 2880 Mariekerke

Annexe point 6

2018 - 2024 COMPOSITION COMMISSION PROMOTION NATIONALE

LIEGE - NAMUR - LUXEMBOURG (Statuts – 1 membre/EPR)

CLEMENT Daniel-5540 Hermeton-sur-Meuse

HAINAUT - BRABANT WALLON (Statuts – 1 membre/EPR)

TITART Pierre – 7912 Saint-Saveur

VLAAMS-BRABANT

DE BOSSCHER Boudewijn – 1980 Zemst

WEST-VLAANDEREN

GHEERARDYN Christof – 8750 Zwevezele

OOST-VLAANDEREN

NUEL Wim – 9340 Lede

LIMBURG

LOIX Jean-Louis – 3800 Brustem

ANTWERPEN

BODENGIEN Pascal – 2440 Geel

2018 - 2024 CONSEILS CONSULTATIFS NATIONAUX

POUR SYSTEMES ELECTRONIQUES

- -DEKEYSER Rik 8800 Roeselare
- -GHEERARDYN Christof 8750 Zwevezele

POUR APPAREILS MECANIQUES

- -BAELE Maurice 8310 Assebroek
- -BOS Roger-3520 Zonhoven
- -TITART Pierre 7912 Saint-Sauveur
- -VAN EGDOM Luc 2235 Westmeerbeek

Voorzitter / Président : DE BACKER MARK

Annexe point 7

CENSOREN - CENSEURS 2018 - 2024

- * MARISSAL Jean-Pol 6690 Vielsalm
- * VAN RAEMDONCK Gertjan 9120 Beveren-Waas
- * VAN VLIERBERGHE Guido 2880 Mariekerke

Annexe point 8

COTISATIONS 2019

- € 25,00 pour les amateurs
 - Une association de plusieurs amateurs paye 25,00 EURO pour le premier membre et 10,00 EUR pour chaque membre supplémentaire.
- € 25,00 pour les licences d'affiliation prévues par l'art.9 des Statuts
- € 100,00 pour les convoyeurs
- € 50,00 pour les aide-convoyeurs
- € 200,00 pour les firmes de transport qui ne sont pas agence de convoyage
- € 250,00 pour les agences de convoyage donnant droit à une première carte (sont à considérer comme agence le ou les convoyeurs qui prennent les pigeons de toute une région)

- € 50,00 pour les camionneurs (ceux qui rassemblent les pigeons pour les convoyeurs qui les conduisent à une centralisation et ne possèdent pas de licence de convoyeur)
- € 25,00 pour les régleurs non-colombophiles
- € 25,00 pour les secrétaires non-colombophiles
- € 70,00 sans exception, pour les tenanciers de locaux colombophiles
- € 70,00 sans exception, pour les tenanciers de locaux non-colombophiles
- € 120,00 pour les **crieurs** et pour les **rédacteurs** de nomenclature de ventes publiques de pigeons (augmentés de € 25,00 par vente publique)
- € 100,00 pour la licence d'affiliation des sociétés et des classificateur
- € 100,00 pour les locaux privés
- € 100,00 pour les organisateurs de concours provinciaux, par concours demandé
- € 120,00 pour les organisateurs de concours interprovinciaux, par concours demandé
- € 500,00 pour les organisateurs de concours nationaux, par concours demandé
- € 600,00 pour les organisateurs de concours internationaux, par concours demandé